

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comite de Collaborateurs

INCESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

A SAINT LEON

Dimanche le 28 Septembre de hier il y eut une demonstration bien imposante a St. Leon...

Pendant la Sainte Messe, apres le premier evangile, Mr le Curé monta en chaire, profondément ému, pour faire ses adieux à ses paroissiens...

Après la grande messe Mr le Maire s'avance dans le sanctuaire accompagné des quatre marguilliers du banc et de Mr le notaire Gélinas qui présente l'adresse suivante à M le curé...

Au Révérend Messire T. N. Tessier, Prêtre, Chanoine du Chapitre de la cathédrale des Trois-Rivieres, et curé de la paroisse de Saint Léon Le Grand.

VENERÉ PASTEUR,

C'est avec une bien vive douleur que nous, les paroissiens de la paroisse de St. Léon, avons appris la triste nouvelle de votre départ de cette paroisse.

Lorsque vous êtes arrivé ici, il y a sept ans, Monseigneur l'Evêque de ce diocèse vous demandait un grand sacrifice. Vous aviez à donner à feu le Rvd Mr Luc Aubert, notre bon et regretté ancien curé, les soins assidus que son grand âge requérait...

Que de peines, que de fatigues et que de déceptions même vous avez dû endurer. Car l'ouvrage que vous avez fait ici, pendant ces sept années, ne s'accomplit pas sans cela.

D'abord les affaires de notre fabrique étaient dans un état assez prêt de la gêne. Tous les revenus avaient été absorbés pour rencontrer les dépenses occasionnées par des réparations qui avaient été faites depuis certaines années...

Et aujourd'hui que, à force d'économies, de privations et de bonne administration, vous avez mis votre fabrique en état de vous donner la demeure qui devait vous convenir, Monseigneur a perlé de nouveau. Et vous qui n'avez pas de volonté pour résister à celle de votre évêque...

Que la sainte volonté de Dieu soit faite. Mr's permettez nous, Monsieur le curé, de vous exprimer hautement la douleur que nous éprouvons au sujet de votre départ; de vous dire combien il nous en coûte de nous séparer de vous; de rompre les liens matériels qui nous attachent à vous, et de vous remercier enfin de tous les sacrifices que vous avez faits pour nous...

pour nous, ainsi que de la bonne administration que vous avez donnée aux affaires de notre fabrique.

Mais tout cela n'est encore que bien peu de chose, comparé à la douleur spirituelle que nous éprouvons en nous voyant obligés de nous séparer de notre bon et vénéré curé. Notre Seigneur a dit: L'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais aussi de la parole de Dieu. Ah! c'est sous ce rapport, à la direction de nos âmes que votre passage au milieu de nous a produit des fruits abondants...

Et pour arriver à ce but si désiré, que de peine, que de labeur il vous a fallu vous imposer? Nous ne le cautions jamais. Car tout a été fait dans le secret et dans le silence, et Dieu seul a pu en prendre note dans le grand livre de vie. Excepté cependant les deux belles grandes œuvres: La confrérie de la bonne mort et de la tempérance et le Tiers-Ordre, que vous avez fondées, et que vous leguez à votre successeur, qui sont là pour nous en dire un mot.

Et dire, Mr le Curé, qu'au moment où tous ces faits sont accomplis; au moment où nous pouvons apprécier les biens spirituels et matériels que vous nous avez faits; au moment où il nous est facile, (par vos soins) de vous donner le confort et le bien-être que vous avez si bien gagnés, il nous faut nous séparer. Pourtant nos vieillards avaient grande espérance de vous voir à leur chevet, au moment de leur mort; nos hommes et nos femmes à l'hémicube espéraient blanchir sous votre salutaire direction; et nos enfants édifiés par les bonnes paroles que vous aviez apprises à leurs mères, attendaient avec grande hâte, le moment fortuné où il leur serait permis de recevoir de vos mains, leur divin Maître pour la première fois. Mais Monseigneur a parlé. Et sa seule parole, a mis fin à toutes ces espérances. Bénissons sa décision, et baisons sa main qui nous frappe.

Mais vous vénéré pasteur, veuillez au moins emporter avec vous, vos plus sincères remerciements pour tout ce que vous avez fait pour nous, ainsi que l'expression de nos vœux les plus sincères que nous faisons pour votre bonheur. Puisseient les nouveaux fidèles confiés à vos soins, savoir vous apprécier plus vite que nous ne l'avons fait nous mêmes, et vous rendre la vie moins amère que vous avez peut-être pu la trouver au milieu de nous.

Avant de nous séparer de vous, à genoux à vos pieds, nous osons implorer encore une fois votre sainte bénédiction, et vous demander de venir nous voir autant que vos occupations pourront vous le permettre. Afin de nous aider encore, par vos bonnes paroles, à bien employer le temps de cette vie, pour que nous puissions nous rencontrer sur votre chemin en allant à l'éternité.

St Léon 28 Septembre 1890.

- ULDORIC LEGRIS Maire
JOSEPH ST PIERRE Marguillier
NORBERT ALLARD
BENJAMIN L. AUGÉ
JOSEPH PICHETTE
L. M. GELINAS, N. P.

Pour et au nom de paroissiens de la paroisse de St Léon Le Grand.

Mr le curé Tessier ému jusqu'aux larmes, répondit à peu près dans ces termes. MES CHERS PAROISSIENS,

Je reçois avec un sensible bonheur les paroles que vous venez de me faire entendre et je vous en remercie bien cordialement. Cette adresse que je sais d'ici par vos bons cœurs et toute empreinte des plus beaux sentiments de respect et d'attachement pour ma personne, me touche profondément. Oui, les riches dispositions qui vous animent aujourd'hui à l'égard de votre curé, et qui se traduisent si éloquemment par les larmes abondantes que je vois tomber de vos yeux, seront pour moi une grande consolation.

Je n'aurais pas besoin, pourtant, de cette nouvelle greuve, pour me faire connaître vos bonnes dispositions à mon égard. L'attention que vous avez toujours eue pour moi, la haute confiance dont vous m'avez constamment honoré, les bons rapports qui n'ont pas cessé d'exister un seul instant entre vous et moi, les démarches que vous avez faites auprès de notre saint et digne Evêque, pour me retenir auprès de vous, à la première nouvelle de mon départ de cette paroisse, tout cela était plus que suffisant pour me donner l'assurance de votre estime, de votre dévouement et de votre attachement.

Vous proclamez hautement le bien que j'ai fait au milieu de vous, vous appréciez

beaucoup les sacrifices que je me suis imposés dans les intérêts spirituels et temporels de votre paroisse, ils manifestent chez vous un sentiment qui vous honore noblement, je veux dire le sentiment de la reconnaissance.

J'ai la confiance en effet, je ne puis le nier, que mon passage parmi vous aura produit quelque bien, mais ce peu de bien, je suis loin de m'en glorifier et de m'en attribuer le mérite, mais je dois le rapporter à Dieu qui en est l'unique auteur. Bénie soit à jamais, à ce sujet, sa souveraine miséricorde qui se plaît à faire se vir à l'exécution de ses desseins les plus faibles. Je suis heureux de déclarer aussi, que c'est grâce à la soumission et au respect que vous m'avez toujours témoignés que j'ai pu travailler avec succès à la direction et au bien temporel et spirituel de cette paroisse. Je me suis efforcé dans la mesure de mes forces à travailler à la sanctification de vos âmes. C'est afin de mieux réussir que j'ai eu devoir établir et encourager la confrérie de la Bonne-Mort et de la tempérance que vous mentionnez. Je désirais assurer d'une manière durable l'existence de la confrérie de la Bonne-Mort à cause des grands avantages spirituels que cette confrérie produit dans une paroisse. Et grâce à vos bonnes dispositions, à l'encouragement que vous m'avez donné, je suis heureux de vous dire que l'existence de cette confrérie est assurée. Vous le savez, les contributions des associés doivent être employées uniquement pour faire offrir le saint sacrifice de la messe pour les associés. Or, aujourd'hui, il y a au delà de \$400.00 dans la caisse de cette confrérie. J'ai donc lieu d'espérer que son existence est assurée désormais. Ainsi dans 50 ans, dans 100 ans d'ici, on y sera pour vous. Quant à l'association de la Tempérance, vous connaissez aussi bien que moi ses heureux résultats. C'est à l'âge de cette association, je n'en doute pas, au moins en grande partie, que nous avons pu éloigner de votre paroisse, la vente des boissons et qu'est due ce bon esprit de tempérance et de sobriété qui règne parmi vous. Laissez-moi vous dire, chers paroissiens, avant de me séparer de vous: "Maintenez toujours haut et ferme le drapeau de la tempérance, comme vous l'avez toujours fait depuis de longues années, et par là vous éloignerez de votre paroisse, de vos familles, bien des dangers et vous conserverez l'honneur et les éloges que vous vous êtes acquis sous ce rapport.

Vous mentionnez avec éloge la bonne administration temporelle des affaires de votre Fabrique. Je dois l'avouer en effet, tout en travaillant au bien spirituel de votre paroisse, je n'ai pas négligé les affaires de votre Fabrique. A mon arrivée ici, j'ai constaté que les affaires de votre Fabrique laissaient quelque peu à désirer. Sous ce rapport, grâce encore à bon esprit qui régnait parmi MM. les marguilliers, grâce à leur généreux concours, nous avons pu rétablir les finances de votre Fabrique et les mettre même dans un état prospère, et cela, vous le savez, sans vous surcharger même d'un centin. Ainsi, à notre arrivée, nous avons trouvé la caisse de votre Fabrique à peu près vide, et tout en faisant des réparations pour une somme assez considérable, nous laissons à notre départ dans la caisse de votre Fabrique, la jolie somme de près de sept mille piastres.

Vous parlez des souffrances que j'ai endurées par rapport au mauvais état du presbytère. Je dois le dire, et je suis heureux de le déclarer: cette faute, si toute-fois il y a faute, vous en êtes nullement coupables, mais elle ne doit être imputée qu'à moi seul. En effet, un grand nombre de paroissiens m'ont offert, m'ont sollicité même à différentes reprises, de faire construire un nouveau presbytère, mais voyant les réparations considérables qui vont devenir urgentes avant longtemps, j'ai cru dans votre intérêt qu'il était préférable d'attendre encore quelque temps; je l'ai fait, aujourd'hui j'en suis heureux et bientôt vous pourrez reconstruire un nouveau presbytère qui fera honneur à votre paroisse, et faire toutes les autres réparations, et cela aux frais de la Fabrique sans que l'on soit obligé d'imposer aucune charge à la paroisse.

Maintenant, il me faut laisser la paroisse; je ne puis m'empêcher de vous le dire, c'est là un des plus grands sacrifices de ma vie. Les sept années que j'ai passées au milieu de vous m'ont parues bien courtes. Je vais céder la place au pasteur que vous réserve la Providence. J'ai vécu à ses côtés pendant plusieurs années; j'ai été à même d'admirer son zèle, son dévouement, son bon cœur. Je suis heureux de voir ce saint prêtre me succéder. Vous trouverez en lui les talents et les vertus qui m'ont manqué. Il fera tout ce que j'aurais voulu faire; il réparera les fautes que j'ai pu commettre et rendra de plus en plus prospère l'état de la paroisse. Sans doute vous apprécierez son mérite et vous le lui prouverez

en lui procurant la plus douce des consolations: celle de vous voir fidèlement répondre à ses soins. Mon éloignement doit donc tourner à votre profit; il en résultera pour vous un bien réel. Donnez-lui toute l'estime, toute l'affection que vous avez bien voulu me donner; accueillez-le avec joie, avec amour. Avant de vous laisser, permettez-moi de vous demander un souvenir dans vos prières, pour que le bon Dieu daigne bénir mon saint ministère dans le nouveau champ qui va m'être confié. On m'a fait de grands éloges, on m'a dit beaucoup de bien des braves paroissiens de la paroisse qui m'est confiée. J'ai la confiance de passer là des jours heureux, surtout si vous m'accompagnez de vos vœux et de vos prières. De mon côté, soyez assurés que je ne vous oublierai pas. Oui, tous les jours de ma vie je penserai aux braves paroissiens de St Léon. Mon départ de cette paroisse, au lieu de briser les liens qui nous unissent, ne fera que les resserrer davantage.

Je désire que la dernière prière que j'offrirai à Dieu sur cet autel, soit en faveur des âmes défuntes de cette paroisse, et spécialement en faveur de ceux que j'ai assistés dans leurs derniers moments et que j'ai conduit à leur dernière demeure. Je vous invite à vous rendre demain aux pieds des saints autels et nous chanterons ensemble un service solennel pour le repos de ces âmes.

Adieu donc, chers paroissiens, je me rends à vos désirs et je demande à Dieu de vous bénir, de bénir vos familles, vos malades, toutes les personnes qui vous sont chères. ADIEU.

LES AMERS INDIGENES!

Le plus économique en même temps que le plus efficace tonique stomacal et digestif.

LES AMERS INDIGENES doivent leur popularité aux plus importantes qualités que peut avoir une préparation médicamenteuse...

LES AMERS INDIGENES sont une combinaison préparée dans des proportions rigoureuses, d'un grand nombre de racines et d'écorces les plus précieuses par leurs vertus médicinales...

LES AMERS INDIGENES se vendent en détail dans toutes les bonnes pharmacies de la Péninsule, en boîtes de 25 cts, seulement, contenant ce qu'il faut pour 3 ou 4 bouteilles de 3 demiaris.

S. LACHANCE,

PROPRIETAIRE,

1538 ET 1540 RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Agent R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivieres coin des Rues Notre-Dame et du Platon.

GÉNÉALOGIE DU PEUPLE CANADIEN

Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine.

7 beaux volumes de 650 pages reliés 7 \$4.50 PAR VOLUME, \$4.50 PAYABLE PAR



Le Dictionnaire Généalogique

est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaître vos titres aux héritages; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté; ouvrage très précieux pour les fabriques paroissiales, les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement.

Pour autres informations ou pour les souscriptions directes, pour blancs de souscriptions, etc. s'adresser aux Editeurs

EUSÈBE SENÉCAL & FILS 20-rue St-Vincent-20 MONTREAL.

Impressions de toutes sortes à ce bureau

BUREAU DE POSTE Trois-Rivieres 1er Juillet 1890.

Table with columns: MALLES, ARRIVEZ, DEPART. Rows include: PAR CHEMIN DU PACIFIC, Section Ouest, Expres, Montréal et Ouest, Yamaschéba, Maskinongé, Etats-Unis Est et Ouest, Ottawa, Section Est, Expres, Québec et Est, Champlain, Batiscan et Ste-Anne la Pérade, PAR GRAND TRONC, Etats-Unis (Est), St-Grégoire, Archaoska et Cantons de l'Est, Nicolet et LaBaie, PAR TERRE, Béarncourt, Genilly, St-Pierre les Beccages, St-Jean D.C. et la Riv. sud, St-Maurice et St-Narcisse, St-Etienne, Shawangog, Foug. St-Merite, Valmont, PAR CHEMIN DE FER DE NUIT, Ottawa, Montréal, Québec, Grandes Pentes, St-Tite, Lac la Tortue, Grand-Mère, St-Florent.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A.M. 3.15 P.M. et 7.15 P.M. Les lettres enregistrées doivent être nallé 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivieres, 1er Juillet 1890.

Lajoie & Frere

Marchandises-Sèches

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 Rue Notre-Dame, TROIS-RIVIERES.



Il invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachés à l'établissement. 22 Octobre 1878.

On exécute à cet atelier toute espèce d'impressions, aux prix les plus modérés.

Les Tertiaires de Saint Léon pour témoigner à leur bien-aimé Pasteur et Directeur leur reconnaissance s'entendirent ensemble pour faire l'achat de deux magnifiques cadeaux : l'un c'est une statue représentant St François d'Assise ravi en extase au pied du crucifix, et soutenu par l'un des bras de Notre-Seigneur se détachant de la croix; l'autre, deux riches volumes illustrés : la vie de Jésus-Christ, et celle de la Ste Vierge.

L'adresse suivante fut lue par Dame veuve André Rabouin, accompagnée de Dame Benjamin Rabouin, présentant un bouquet spirituel et de MM. Fidele Laperrière et Norbert Martin les ca-deaux.

Au Rvd. Messire J. N. Tessier Ptre, Chanoine, curé de St Léon.

BIEN CHER PASTEUR,

Que signifie cette réunion d'amis qui se présente en ce jour auprès de votre personne vénérée ? sur les fronts nous lisons une tristesse profonde, et les cœurs sont vivement émus ?

Ah ! c'est que la voix de notre premier pasteur s'est fait entendre et a fixé l'heure du départ... c'est qu'aujourd'hui nous un adieu déchirant doit terminer cette triste journée... c'est que, malgré nos regrets et nos larmes, il nous faut nous séparer de celui que nous considérons tous comme un père vénéré, un protecteur bienveillant et assuré ; aussi sentons-nous notre courage faiblir à la pensée de cette séparation d'autant plus accablante qu'elle n'a jamais été prévue.

Sous le coup de cette terrible épreuve, laissez-nous bien-aimé Pasteur, pour une dernière fois, épancher dans votre cœur sensible et compatissant les sentiments de la plus filiale affection, en même temps vous offrir le tribut de la plus vive et profonde gratitude.

Oh ! oui nous voulons le proclamer et le redire bien haut, vénéré père, les sept années que nous avons passées sous votre sage direction nous ont paru bien courtes ; nous avons pu apprécier votre zèle ardent, votre charité bienveillante, votre dévouement sans borne. Votre cœur tendre et sensible trouvait toujours des paroles pathétiques et consolantes pour sécher les pleurs, et alléger la souffrance.

Vous n'avez rien épargné pour développer l'esprit de ferveur et de piété au milieu de nous, et parmi les œuvres nombreuses que vous avez encouragées, le Tiers-Ordre a été l'objet de votre sollicitude paternelle, et malgré les occupations sans nombre nécessitées par la desserte de cette paroisse, vous avez pu, par vos sages conseils, agrandir cette petite famille qui, nous l'espérons, est assez considérable pour établir bientôt une fraternité que nous regarderons tous comme un monument élevé à votre mémoire.

Nous constatons que le nombre des Tertiaires s'élève aujourd'hui à cent cinquante, tandis qu'à votre arrivée en cette paroisse, on en comptait à peine cinquante, ce surplus prouve éloquemment le résultat de vos travaux et l'encouragement que vous nous avez donné à tous et à chacun de nous en particulier.

Maintenant, en retour de tant de bienfaits de votre part, nous vous offrons nos plus sincères remerciements, et une reconnaissance de toutes vos bontés pour nous, veuillez accepter ces légers cadeaux accompagnés d'un bouquet spirituel.

Nous sommes heureux de vous présenter la Statue de notre bon père St François, recevant de Dieu même d'abondantes consolations dans un moment d'épreuves ; à son exemple nous demanderons à Dieu les forces nécessaires qui vous aideront à accomplir généreusement le sacrifice qu'il requiert de vous aujourd'hui ; nous sommes assurés qu'il ne manquera pas de vous consoler et de vous soutenir de son bras puissant comme il fit autrefois au bienheureux St François.

Nous vous souhaitons aussi bien-aimé Pasteur, tout le bonheur dû à vos mérites dans la nouvelle cure où la Providence vous appelle.

Puisse ce dernier gage de notre amour pour vous, rappeler à votre souvenir les Tertiaires de St Léon qui s'estimeront heureux d'avoir une part à vos prières et à vos sacrifices ; de notre côté, croyez à notre attachement inaltérable et recevez l'assurance que vous ne serez jamais oublié.

St Léon le 28 Septembre 1890.

Dame VEUVE RABOUIN, BENJAMIN RABOUIN, Mr FIDELE LAPERRIERE, NORBERT MARTIN,

Pour et au nom des Tertiaires de la paroisse de St Léon.

Mr le Curé d'une voix émue répondit à cette dernière adresse à peu près de la manière suivante.

Mes chers Frères et mes chères Soeurs du Tiers-Ordre,

Je vous remercie bien sincèrement des beaux et nobles sentiments que vous venez de m'exprimer.

Je suis bien sensible aux marques de bonté, de sympathie et de générosité que vous me témoignez en cette circonstance, surtout par le précieux cadeau que vous venez de m'offrir. J'accepte avec la plus profonde reconnaissance ce témoignage de votre amitié, je ne l'oublierai jamais. Si parfois la tristesse s'empare de mon âme, je n'aurai qu'à jeter les yeux sur ces objets déjà si chers et cette vue ramènera mon courage et sera pour moi une source de consolations.

Vous me dites que j'ai fondé le Tiers-

Ordre ici ; permettez-moi de vous dire que je ne mérite pas ce titre. A mon arrivée en cette paroisse, j'ai vu avec bonheur que de bons et saints prêtres qui m'ont précédé en avaient déjà jeté la semence. Cette semence avait germé et était devenue déjà un bel arbre. J'ai arrosé cet arbre précieux et je l'ai vu avec plaisir grandir et se développer peu à peu et aujourd'hui, grâce à votre généreux concours, cet arbre est assez grand pour abriter sous son ombrage bienfaisant au-delà de cent cinquante tertiaires fervents et pénétrés de l'esprit de leur bien-aimé Père St François. J'en bénis le bon Dieu ! Nous n'avons pu constater encore tout le bien qu'une Fraternité du Tiers-Ordre peut produire dans votre paroisse, mais bientôt, je l'espère, vous pourrez en apprécier les heureux résultats.

Quelquefois vous entendez dire dans le monde : " A quoi servent toutes ces confréries, toutes ces associations ? " Permettez-moi de vous dire que si nous étions de purs intelligences, nous n'aurions pas besoin d'encouragement pour nous élever à Dieu et nous enflammer d'un saint zèle pour la vertu ; la loi toute seule réglerait nos mœurs. Si même nous avions la foi et la ferveur des siècles évangéliques, si nous étions encore, pour ainsi dire, dans cette atmosphère de grâces et de vertus où vivaient les premiers fidèles, rapprochés qu'ils étaient lieux et des temps que remplissaient encore de leurs suaves émanations et de leurs célestes influences les souvenirs récents de la vue du Sauveur, de ses œuvres, de ses miracles, de la sainteté de ses disciples, nous pourrions plus facilement nous passer de ces secours que la religion prête à notre faiblesse comme des moyens d'encouragement et de persévérance. Mais il n'en est point ainsi, dans nos temps de refroidissement et de langueur ; le feu s'éteint, la piété s'affaiblit, les mœurs déclinent. Tandis que les premiers chrétiens devenaient des hommes tout spirituels par leur détachement de la terre et leur intime et constante union avec Dieu, nous devenons, nous, chaque jour plus terrestres, plus indifférents pour les choses du ciel. Il faut donc présenter de nouveaux traits à la piété, pour qu'elle se ranime à la foi, pour qu'elle se révèle à la vertu, pour qu'elle reprenne sur les cœurs son aimable empire ; et voilà pourquoi, sans doute, l'Eglise a multiplié dans ces derniers temps, ces dévotions et associations pieuses qu'elle jugeait moins nécessaires alors que le feu de la charité se conservait et s'alimentait de lui-même, et que la multitude des croyants n'avaient qu'un cœur et qu'une âme.

Mais ce n'est pas tout ; que de fruits une confrérie bien réglée, ne peut-elle pas produire dans une paroisse ? Elle préserve l'innocence, elle maintient la jeunesse dans les habitudes vertueuses, elle fait pratiquer le zèle, la charité. Par elle la piété est honorée, les sacrements sont fréquentés, le saint jour du dimanche est dignement sanctifié. Elle édifie l'assemblée des fidèles, les autels lui doivent leur décoration et leur parure. Elle ajoute à l'éclat des cérémonies saintes par la mélodie de ses chants. Une confrérie bien réglée dans une paroisse est l'âme de tout le bien qui s'y fait ; elle est le bien des cœurs, l'armement de l'Eglise, l'exemple du troupeau, la joie du pasteur, un spectacle à Dieu et aux hommes. Voilà en quelques mots mes chers Frères à quoi servent les confréries, les associations pieuses autorisées et recommandées par l'Eglise.

Plusieurs personnes, effrayées quand elles entendent parler du Tiers-Ordre, n'osent pas en faire partie ; Quelques-unes même de celles qui ont fait le premier pas, à mesure qu'on leur fait connaître la voie à suivre, trouvent qu'on leur demande trop d'obligations, trop de sacrifices.

Sans doute pour être bon tertiaire il faut s'imposer des privations, il faut pratiquer le renoncement. Mais dites-moi mes chers Frères, si Notre Seigneur, en voyant toutes les douleurs, tous les tourments qu'on allait lui faire endurer pendant sa vie et surtout à sa Passion, avait reculé devant le sacrifice, que serions nous devenus, et nous, qui nous glorifions d'être les disciples de ce divin Sauveur crucifié, nous ne voudrions rien souffrir ? nous reculons devant les moindres sacrifices ? Et quels sont, après tout, les sacrifices que l'on vous demande dans le Tiers-Ordre. Quelques légères mortifications, la privation de quelques plaisirs mondains.

Connaissant les bonnes dispositions de vos cœurs, votre esprit de foi, de piété, j'ai donc la ferme confiance que ceux qui ne font pas partie du Tiers-Ordre s'empresseront de s'enrôler sous la bannière de St-François, et que tous ceux qui en font parti, persévéreront et seront toujours de bons et de fidèles tertiaires.

Je vous demande pardon mes chers Frères de vous avoir retenu aussi longtemps avant de nous séparer, laissez-moi vous demander le secours de vos bonnes prières pour demander au bon Dieu de bénir mon saint ministère dans le nouveau poste que la Providence me destine. De mon côté, soyez assurés que je ne vous oublierai pas. Votre souvenir m'accompagnera chaque jour au Saint Autel.

Adieu donc, bons et chers Tertiaires. Priions les uns pour les autres. Adieu. A la suite de cette touchante cérémonie chacun se retira, emportant dans son cœur le triste souvenir des adieux de ce bon et dévoué pasteur.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 6 OCTOBRE 1890.

Démonstration Politique

Sir John A. Macdonald, Sir John Thompson et l'hon. M. Tupper sont en ce moment à la Nouvelle Ecosse. On a fait mercredi dernier un grand pique-nique politique en leur honneur.

Les discours prononcés sont très importants au point de vue de la direction politique qu'ils indiquent.

L'hon. ministre de la justice monta le premier sur l'estrade et traita magistralement la question de la réciprocité illimitée et de l'union commerciale. Sir John Thompson rappela les efforts faits par le parti conservateur, pour obtenir une réciprocité raisonnable à des conditions avantageuses pour la Puissance.

Quant au bill McKinley, continua l'orateur, il ne saurait, pas plus que toute autre mesure de restriction adoptée par les Etats-Unis, inspirer des appréhensions au commerce du pays.

Le Canada trouvera un débouché ailleurs ; l'Angleterre, l'Australie, la Chine, le Japon nous ouvriront leurs portes toutes grandes, si celle des Etats-Unis vient à nous être fermée.

Le cri de l'opposition, que la ruine du pays arriverait inévitablement sans la réciprocité, a été le plus grand obstacle à notre progrès national. Le Canada a d'autres fondements, que le sacrifice de ses droits, pour asseoir sa prospérité et son existence commerciale.

L'hon. C. H. Tupper succéda au ministre de la justice, puis l'association libérale conservatrice présenta une adresse à Sir John A. Macdonald, lui exprimant la haute appréciation de cette partie du pays, pour les services signalés qu'il a rendus à la patrie canadienne pendant les quarante-six années de son administration. L'adresse fait allusion à la construction des chemins de fer du Pacifique Canadien et du Grand-Tonc et aux pas de géants que ces constructions ont fait faire aux pays dans voie du progrès. L'association termine en exprimant sa confiance entière dans la politique de Sir John et de son parti et salue dans le Premier Ministre le Nantonnier sage et prudent qui conduit d'une main ferme et sûre la barque des destinées canadiennes.

Sir John A. Macdonald répondit avec éloquence. Son discours se prolongea au delà d'une heure.

Le premier ministre fit une revue complète des œuvres du parti conservateur et de l'avenir réservé à la Puissance. Le Canada grandira, non pas indépendant du drapeau anglais qui le protège, mais indépendant des mesures agressives dirigées contre lui par le gouvernement de Washington. Il y a un an, ajoute Sir John, les libéraux demandaient à grands cris, la dissolution du parlement, aujourd'hui ils craignent cette dissolution. Qu'ils se tranquillisent, le parlement actuel se prolongera jusqu'à 1891 sinon jusqu'à 1892.

Quand Sir John eut terminé sa magnifique allocution, l'auditoire appela le Dr Weldon, M. P. pour Albert. En réponse à cette invitation, le Dr Weldon déclara que le jour viendrait où la vérité se ferait et que d'un bout à l'autre du Canada, il n'y aurait qu'une voix proclamer les services éminents que Sir John a rendus à la Puissance.

Démonstration à St Léon

Le départ de M. le Chanoine Tessier de St Léon a été l'occasion d'une très belle et touchante démonstration dont nous nous empressons de publier le compte rendu et qu'on lira en première page du Journal.

UN COIN DU VOILE

M. Mercier a fait ses confidences à un reporter du Star, avant de partir pour New-York. Voici le résumé de ses paroles :

" Les seules mesures importantes du gouvernement seront un changement dans la loi de conversion rendu nécessaire par les exigences des banquiers européens, et l'autorisation de la chambre pour faire un emprunt destiné à payer les subsides aux chemins de fer, qui ont été promis par nos prédécesseurs ou par nous, à rembourser aux fonds spéciaux le montant payé pour les biens des Jésuites, à macadamiser les chemins, à bâtir la prison de Montréal, à construire un étage additionnel au palais de justice de Montréal, à payer la balance des réclamations légitimes de Québécois et du Palais législatif, peut-être aussi à régler la question des barrières et des points de péage."

Voilà un menu bien indigeste pour la prochaine session. Ainsi donc, d'après toutes les apparences, nous allons avoir un emprunt. Et cet emprunt, si l'on en croit l'esquisse du premier-ministre, sera de plusieurs millions.

La dette totale actuelle est de \$30,000,000.

Si le programme de M. Mercier se réalise à courte échéance cette dette sera de \$40,000,000.

Les électeurs de la province de Québec l'ont voulu ; et ils étaient bien avertis. Nous avons hâte d'arriver à la session.

Le Courrier du Canada :

Courrier

M. le Dr Lalonde, député de Vandreuil et partisan de M. Mercier, vient de résigner à la suite des premières procédures de la contestation de son élection.

Les demandeurs continuent la poursuite pour déqualification.

La Liberté de Paris définit ainsi le bill McKinley :

" C'est un acte d'ingratitude incroyable envers l'Europe, qui a été la mère de la moderne Amérique, qui l'a créée, nourrie, enrichie et peuplée grâce au mouvement continu et énorme de l'émigration.

" Il n'y a pas d'Américains en Amérique, il n'y a que des Européens, qui se sont établis dans ce pays, y portant leurs arts, leur travail, leurs ressources indispensables et leur industrie."

Le correspondant parisien du Chronicle dit que le cardinal Lavergne va se rendre auprès du Pape, porteur d'une lettre du président Carnot, dans laquelle celui-ci promet de faire des concessions aux catholiques en France, pourvu qu'ils cessent d'attaquer la République.

Les chefs et sous-chefs des départements, à Ottawa, se plaignent que la correspondance, privée ou personnelle, qui leur est adressée, est souvent expédiée sans l'indication du mot " privé " ou " personnel " sur l'enveloppe. De là vient que des lettres confidentielles sont ouvertes tous les jours par les officiers des départements et sont mises dans des dossiers avec la correspondance officielle, lorsqu'elles devraient demeurer dans les mains de ceux à qui elles sont adressées. Alors ceci occasionne parfois des désagréments. L'attention du public est attirée sur cette négligence.

L'hon. M. Mercier, M. Beausoliel et quelques amis sont allés passer une dizaine de jours à New-York avant la session.

M. l'abbé L. A. Masson curé de Danville, M. l'abbé Jutras, curé de Tingwick et M. l'abbé M. Meunier de Sainte-Angele de Monroir, sont partis pour l'Europe et de là ils feront le voyage de Terre Sainte.

Plus d'un journal des Etats-Unis admet que l'adoption définitive du bill McKilley universel de Chicago, dont le succès était déjà plus que compromis.

Comment veut-on en effet, que les pays étrangers se donnent la peine d'aller exposer leur produits dans un pays dont les marchés sont fermés aux produits étrangers.

Les Etats-Unis ne seront peut-être pas les derniers à se repentir de leur nouvelle loi fiscale.

Le successeur du général Middelon, comme commandant des troupes canadiennes est le colonel Ivor John Carodoe Herbert, des Grenadiers de la Garde. Cette officiers a été successivement major de brigade dans les troupes expéditionnaires d'Egypte, commandant de l'école des forces auxiliaires des casernes Wellington, et attaché militaire à l'ambassade à St-Petersbourg. Le colonel n'a pas encore quarante ans.

Le Star dit que le colonel Herbert est un fervent catholique.

Un lettre du Dakota, mande ce qui suit : " La disette se fait sentir non seulement au nord du Dakota, mais encore dans presque toutes les contrées de l'ouest américain. La récolte a été fortement endommagée par la gelée, même complètement, de sorte que les colons sont obligés d'aller gagner le pain de leur famille dans l'est des Etats-Unis. " Comme on le voit, tout n'est pas rose aux Etats-Unis.

Les Canadiens aux Etats-Unis.

Il vient de paraître aux Etats-Unis une brochure qui donne le compte-rendu de la convention canadienne française de Nashua, qui eut lieu en 1889.

D'après un relevé statistique que nous y trouvons, le total de nos compatriotes aux Etats-Unis s'élèverait au chiffre de 387,524 qui se décomposerait de la manière suivante :

Table with 2 columns: State and Number of Canadians. Includes Massachussets (166,836), Rhode Island (41,854), Maine (39,765), New-Hampshire (18,935), Connecticut (14,248), Vermont (6,525), Total pour la Nouvelle-Angleterre (278,222), New-York (31,307), Minnesota (25,402), Michigan (15,990), Illinois (14,079), Wisconsin (6,240), Kansas (4,811), Ohio (1,472), Total général (387,524).

Ce chiffre nous semble un peu bas si l'on en juge par les statistiques antérieures qui nous donnaient près d'un million de Canadiens aux Etats-Unis.

M. L'ABBE DOSTIE

Le vénérable curé de Gentilly, M. Dostie a été trouvé mort dans son lit jeudi matin. Il était indisposé depuis quelques jours mais, il avait pu dire sa messe, la veille. La servante s'étant aperçue qu'il mettait beaucoup de retard à sortir de sa chambre, frappa à sa porte, sans recevoir de réponse. Elle entra alors dans l'appartement et le trouva couché et sans respiration. Le cadavre était déjà froid. Le verdict du coroner a été " mort d'une congestion de poumons, causée par une indigestion."

M. l'abbé Dostie est mort dans un âge avancé. C'était un des membres les plus distingués du diocèse de Nicolet. Il avait exercé le ministère en cette ville comme vicaire dans ses premières années de prêtrise et était chanoine de la cathédrale lors de la divisions du diocèse des Trois-Rivières. Il était surtout remarquable par sa grande piété et son zèle. C'était aussi un prédicateur distingué. Sa mort cause un deuil universel dans le clergé. Ses funérailles ont lieu ce matin à Gentilly.

La Fete du T. S. Rosaire au Cap de la Magdeleine.

Hier fête du Rosaire a eu lieu le pèlerinage annuel de cette ville au sanctuaire du T. S. Rosaire au Cap de la Magdeleine. Mgr. des Trois-Rivières présidait. Le voyage s'est fait en bateaux. Les pèlerins étaient au nombre de six à sept cents.

C'est Sa Grandeur qui a fait le sermon au Cap et elle a parlé éloquemment de St François d'Assise et de St Dominique, du Tiers Ordre et du Rosaire.

Après la bénédiction du Sacrement il y a eu vénération des reliques. Vers cinq heures les pèlerins étaient de retour aux Trois-Rivières.

Dans la matinée, les prêtres et les élèves du séminaire des Trois-Rivières s'étaient aussi rendus au Cap de la Magdeleine en pèlerinage. Ils ont assisté à la grand-messe où ils ont fait du chant et de la musique splendide. L'Officé divin a été célébré par le Rvd. M. Chouinard, curé du Rosaire pour la communauté du séminaire re-venant.

Le coros de musique des élèves a fait entendre de brillants morceaux pendant la cérémonie. La démonstration a été des plus imposantes. Les pèlerins de la paroisse des Trois-Rivières ont quitté la ville pour se rendre au sanctuaire du Rosaire comme la communauté du séminaire re-venant.

La fête du Très Saint Rosaire a été ainsi célébrée avec une pompe inaccoutumée et la journée toute entière a été consacrée à la prière et aux actes de piété. Le Rvd. Mess. Duguay, curé du Cap, s'est prodigué pour donner aux pèlerins le plus cordial accueil et satisfaire leur dévotion.

L'affaire de la Pointe-du-Lac

L'enquête du coroner au sujet du meurtre de la Pointe-du-Lac est terminée. Les jurés ont rendu un verdict d'homicide volontaire par une ou des personnes inconnues. Bien que les habitants de la Pointe-du-Lac qui connaissent la famille Houle et les faits soient convaincus que le jeune Sévère Houle, neveu de la défunte, soit absolument innocent, les officiers de justice ont cru devoir le faire arrêter sous soupçon.

La justice naturellement est juge des précautions qu'elle a à prendre pour protéger la société, mais les gens de l'endroit ne croient pas à la culpabilité du jeune homme, malgré les soupçons que l'on peut entretenir.

Changement ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières.

Monsieur le Chanoine J. N. Tessier est transféré de la cure de St Léon à St Antoine de La Rivière du Loup en qualité de curé d'office cum futura successione.

Mr D. Houde transféré du vicariat des Trois-Rivières à la cure de St Léon.

Mr A. Gouin du vicariat d'Yamachiche à la nouvelle cure de St Adelphe.

Mr E. Deguise du vicariat de St Stanislas à celui d'Yamachiche.

Mr H. Lacerte du vicariat de La Rivière du Loup à celui de St Stanislas.

Mr N. Désilets du vicariat de St Lac à celui des Trois-Rivières.

M. M. A. Landry et E. Panneton sont nommés pour demeurer au séminaire des Trois-Rivières.

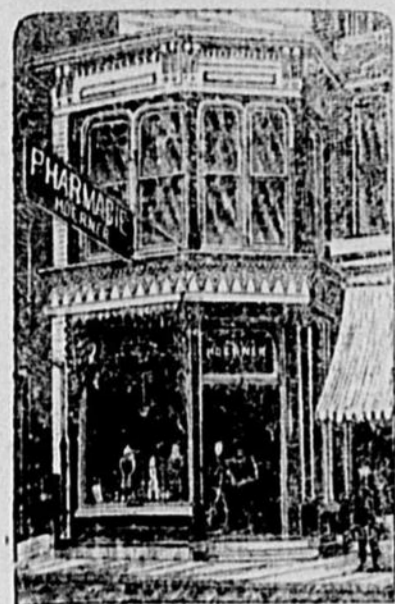
Heure de la Marée haute aux Trois-Rivières

Table with 3 columns: Day, Time (h. m.), and another Time (h. m.). Shows tide times for October from Monday to Sunday.

LA LUNE

Nouvelle lune Lundi le 13 3.03 h. p.m.

PHARMACIE



HERBERNER

PHARMACIE HERBERNER

La plus belle du Canada au MAGASIN BLANC No. 6, DES FORGES

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

Nouvelles Locales

Monsieur N. Doucet V. G. curé de la Malbaie était en cette ville ces jours derniers ainsi que le R. P. Martin de Colombie Anglaise.

Dans la cause de l'élection contestée de Champlain, l'ex-ami du défendeur, M. le Dr Grenier, est fixé au 23 du courant.

Dans celle de Maskinongé, l'enquête est ajournée sine die.

Judi dernier deux cents pèlerins de Ste Sophie sous la direction de leur curé le Rvd. M. Brunelle, chez sa sanctuaire de N. D. du Très Saint Rosaire au Cap de la Madeleine.

C'est le Rvd. P. Frédéric qui a fait la sermon du pèlerinage.

Voici les détails du terrible accident que nous avons annoncé jeudi et qui a jeté les paroisses de Maskinongé et Louiseville dans le deuil.

Madame Dr Dostaler parti mercredi matin de Maskinongé pour aller passer la journée à Louiseville, chez sa sœur, madame Legris, femme de l'ex-député du comté. Elle était accompagnée de son enfant âgé de 5 ans, de madame François Piché, de sa fille, Mlle Anna Piché, et Mlle Héroux, qui s'en allaient elles aussi faire une visite chez M. Henri Piché, à Louiseville.

Vers neuf heures, du soir, elles remonteraient en voiture pour revenir à Maskinongé. Rendues à la travers du chemin de fer entre Louiseville et Maskinongé, de chez un nommé Louis Bélair, la voiture fut frappée en côté par la locomotive d'un convoi de marchandises du C. P. R. à destination de Montréal.

Au moment de la collision la petite fille de M. Dostaler était endormie dans les bras de sa mère, Mlle Héroux et Mlle Piché occupaient le siège de devant.

Le choc fut terrible, la voiture fut mises en pièces. Madame Piché et Mlle Héroux furent tuées sur le coup. Madame Dostaler, qu'on releva mutilée et sans connaissance respira encore. Elle expira quelques secondes après avoir été transporté dans la salle de la gare de Louiseville. Mlle Anna Piché fut retrouvée dans un jardin voisin, la clavicle brisée.

Quand à la petite fille, lorsque les employés du train relevèrent les cadavres mutilés, ils la trouvèrent étroitement serrée dans les bras de sa mère, et sans la moindre égratignure et la moindre contusion.

Le conducteur en voyant l'accident fit stopper immédiatement et descendit avec ses hommes. Les trois femmes et l'enfant furent trouvés étendus sur le chassis-pierre à l'avant de la locomotive.

Après avoir fait cette triste découverte, le conducteur, croyant qu'il n'y avait pas d'autres victimes, fit reculer le train jusqu'à la gare de Louiseville.

Les cadavres ont été transportée à la ville et le coroner de Trois-Rivières a été notifié.

Quand à Mlle Piché qui avait été lancée à une soixantaine de pieds, dans le jardin de M. Louis Bélair, elle s'est relevée seule et est allée frapper à la porte de M. Godfroi Caron, instituteur, à environ un demi-mille du lieu de l'accident.

Elle était complètement troublée, ne se rappelait rien et ne put donner aucun détail; elle ne se souvenait même pas d'avoir vu les chars, ni être montée en voiture avec sa mère Mme Dostaler.

Le conducteur du train, devant le jury du coroner, a raconté que la voie ferrée et le chemin de voitures vont presque parallèlement, sur un assez long parcours et qu'il vit le cheval et la voiture, quelque temps avant d'arriver à l'endroit où les deux chemins se croissent. Le cheval était emporté et les femmes ne pouvaient le maintenir.

Il fit jouer le sifflet de la locomotive et donna au mécanicien l'ordre d'arrêter le train, mais en dépit de tous les efforts il arriva à la traverse en même temps que la voiture et c'est alors que se produisit la collision.

Les parents des victimes avaient été notifiés avec toute la diligence possible. M. Henri Piché a ramené à Maskinongé dans la nuit même, sa mère et Mlle Héroux.

Ce pénible accident a plongé Louiseville et Maskinongé dans la plus profonde

de consternation et toute la nuit, la population entière a été sur pied.

M. l'abbé Caron, vicaire de Louiseville et les docteurs Fortin et Hamelin arrivèrent en toute hâte, mais il était déjà trop tard.

Les familles éplorées des victimes ont reçu de toutes parts les plus vifs témoignages de sympathie dans le terrible malheur qui les frappe.

Madame Dostaler était la fille de M. George Champagne, riche cultivateur de Berthier, et frère de M. A. Champagne, recorder de Hull. Elle était âgée de 36 ans.

Nous publierons, jeudi, les trois derniers lettres de notre ami. F. L. Desaulniers M. P. sur son récent voyage à la Colombie Anglaise.

AVIS AUX MÈRES—Le SIROP CALMANT DE MME WINSLOW devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose.

La Compagnie Mutuelle d'Assurance contre le feu de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la Compagnie sont informés par la présente que les taux de réajustement sur les primes ont été fixés pour l'année 1890.

Table with 3 columns: Date, Classe Agricole, Classe Commerciale. Rows for Sept 15, 1889, Oct, Nov, Dec, Janv 15 1890, Fév, Mars, Avril, Mai, Juin, Juil, Août, Total.

Les dits versements font 10 pour cent du montant original des billets de dépôt antérieurs du 6 octobre 1889, 6 pour cent sur les billets de la classe agricole et 12 pour cent sur les billets de la Classe Commerciale.

JONG D'OR SOLIDE. 35c. pour un jong valant \$2. Description of the product and its benefits.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No 247.—Pierre Nolasque Chaillez, marchand de la Paroisse de St Stanislas. Demandeur vs.—Hubert Thiffault, fils de François cultivateur de la dite Paroisse de St Stanislas. Défendeur.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour de Circuit.—No 590.—Pierre Nolasque Chaillez, marchand, de la Paroisse de St Stanislas. Demandeur vs. Léopold Trudel, journalier de la dite Paroisse de St Stanislas. Défendeur.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour de Circuit.—No 591.—Pierre Nolasque Chaillez, marchand, de la paroisse de St Stanislas, Demandeur, vs. Elie Tessier, fils d'Elzéar de la dite paroisse de St Stanislas, journalier, Défendeur.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour de Circuit.—No 592.—Pierre Nolasque Chaillez, marchand, de la paroisse de St Stanislas, Demandeur, vs. Charles Perreault, commerçant de la dite paroisse de St Thobé et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur et Zéphirin Perrault, commerçant du lieu appelé St Louis de Mlle-Eni, dans le comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, Tiers Saissi.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No 245.—Pierre Uldoric Cloutier, marchand, de la Paroisse de Ste Thérèse, district des Trois Rivières, Demandeur, vs. Charles Perreault, commerçant de la dite paroisse de Ste Thérèse et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur et Zéphirin Perrault, commerçant du lieu appelé St Louis de Mlle-Eni, dans le comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, Tiers Saissi.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No 246.—Pierre Uldoric Cloutier, marchand, de la Paroisse de Ste Thérèse, district des Trois Rivières, Demandeur, vs. Charles Perreault, commerçant de la dite paroisse de Ste Thérèse et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur et Zéphirin Perrault, commerçant du lieu appelé St Louis de Mlle-Eni, dans le comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, Tiers Saissi.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No 247.—Pierre Uldoric Cloutier, marchand, de la Paroisse de Ste Thérèse, district des Trois Rivières, Demandeur, vs. Charles Perreault, commerçant de la dite paroisse de Ste Thérèse et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur et Zéphirin Perrault, commerçant du lieu appelé St Louis de Mlle-Eni, dans le comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, Tiers Saissi.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No 248.—Pierre Uldoric Cloutier, marchand, de la Paroisse de Ste Thérèse, district des Trois Rivières, Demandeur, vs. Charles Perreault, commerçant de la dite paroisse de Ste Thérèse et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur et Zéphirin Perrault, commerçant du lieu appelé St Louis de Mlle-Eni, dans le comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, Tiers Saissi.

Province de Québec, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No 249.—Pierre Uldoric Cloutier, marchand, de la Paroisse de Ste Thérèse, district des Trois Rivières, Demandeur, vs. Charles Perreault, commerçant de la dite paroisse de Ste Thérèse et actuellement dans les Etats-Unis d'Amérique, Défendeur et Zéphirin Perrault, commerçant du lieu appelé St Louis de Mlle-Eni, dans le comté d'Hochelega, dans le District de Montréal, Tiers Saissi.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES. AVIS PUBLIC. Avis de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières concernant la perception des taxes.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

On recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription "Soumission pour le bureau de poste, etc., de St. Henri, P.-Q., jusqu'à Lundi le 6 Octobre 1890, pour l'exécution des travaux de la construction du bureau de poste, etc., à St. Henri.

QUELLES SONT LES MEILLEURS ? Pour INDIGESTION ET CONSTIPATION ce sont les PILULES BOWMAN EN BOITES EN BOIS. CAVEAT EMPTOR !

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

POUDRE MBGIQUE DE BRODEUR POUR ECHAUFFAISONS ETC.; GUERIT CHAQUE FOIS.

MALADIES DE POITRINE. SIROP D'HYPHOPHOSPHITE DE CHAUX. de GRIMAULT & CIE. Pharmacies à Paris. SANTAL DE MIDY PHARMACIEN A PARIS.

A VENDRE. UNE terre de 6 x 21 arpents, située à l'endroit appelé "Les Forges".

LA MERVEILLE DU SIECLE! TEINTURES ECLIPSE. NOUVELLE TEINTURE AMELIOREE POUR TEINDRE CHEZ SOI.

Nomenclature des Lots. \$5,000.00 \$2,000.00 \$1,000.00 \$500.00 \$250.00 \$100.00 \$50.00 \$25.00 \$10.00 \$5.00

LOTERIE Nationale de Colonisation. Mercredi, 15 Oct. 1890. A 12 hrs p. m. \$50,000.00

Blancs de toutes sortes à ce bureau. HUILE DOREE. Cette préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies.

Feuilleton du JOURNAL.

DANS LES FORETS D'AMERIQUE

Cap tira son frere à l'écart et lui dit : "Voilà une étrange aventure, et bien faite pour nous faire réfléchir. Cette capture d'Arrowhead me paraît une circonstance grave; son évacion, vous en conviendrez, sergent, est encore plus grave. Il me semble que Jasper ferait bien d'y songer."
—Ce sont, en effet, deux circonstances graves; mais je ne vois pas comment elles prouveraient contre Jasper. Il a capturé Arrowhead; est-ce sa faute s'il s'est échappé?"
Le sergent n'osa pas dire: "C'est la mienne."

—Le nom ne doit pas vous inquiéter: toutes ces îles ne portent point de nom. Quant à sa position, je n'en saurais rien dire, je n'y suis jamais allé; je crois qu'elle est très petite, et d'un accès fort difficile.
—Autant dire qu'elle est introuvable. Et vous voulez que je la trouve?
—Mais Jasper savait bien la trouver, lui, et pourtant ce n'est qu'un marin d'eau douce. Peut-être un des hommes de l'équipage pourra-t-il vous indiquer la route à tenir.
—Que je m'adresse à un subalterne! Si je vous ai bien entendu, sergent, c'est ce que vous me conseillez. Ma dignité s'y oppose, j'aimerais mieux couler à fond que me compromettre.
—Je ne désire pas, frère, que vous nous couliez à fond, je désire seulement que vous nous conduisiez au poste des Mille-illes. Tout ce que je puis dire, c'est que nous sommes dans la bonne route; mais dans quelques heures je ne pourrais plus vous en dire autant. Je sais que nous devrions arriver près d'un cap, et que ce sera surtout le moment d'avancer avec précaution."
Maître Cap expliqua alors au sergent qu'il allait se renseigner adroitement, "car, ajouta-t-il, je ne dois point laisser soupçonner mon embaras. Le premier devoir d'un chef, c'est d'avoir les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession; le second, qui peut suffire parfois, est de paraître les avoir. Je vais interroger l'homme qui est à la barre."
Avec sa méthode, que le lecteur apprécie déjà, il voulut tirer les choses de loin, ce qu'il croyait fort habile. Sa conversation dura longtemps, mais ne lui apprit pas grand-chose. Cet homme à moitié marin qui s'était proposé pour tenir la barre avait fait déjà plusieurs fois le voyage sous la conduite de Jasper. Il donna au capitaine de précieux renseignements, obtenus au prix de la plus habile diplomatie; à savoir que ces îles n'avaient point de nom, qu'il n'y avait point d'écroge devant le poste, point de phare, point de port, au moins visible du large; qu'on arrivait au poste par une multitude de canaux parfaitement inconnus de lui comme de tous ceux qui étaient à bord, sauf Jasper et son second; il lui confia que, dans le précédent voyage, Jasper avait toujours fait descendre tout le monde sous le pont quand le cutter était arrivé dans le voisinage du fort et entré dans le dédale de canaux où sont situées les Mille-illes.
"Ah!" dit tout à coup maître Cap; et, tirant son beau-frère à l'écart, il lui fit remarquer qu'il n'avait point encore trouvé de circonstance aussi grave que celle-là. Personne ne pouvait le renseigner ni lui venir en aide, puisque personne ne savait rien. "Je vous le demande, sergent, puis-je trouver la route que nous devons suivre?"
—Je pensais, reprit Dunham, Je croyais que votre supériorité comme marin d'eau salée vous mettrait à même de résoudre ces difficultés. J'ai pourtant lu des relations de marins découvrant des îles...
—Oui, sans doute; mais qui est-ce qui découvrirait une île entre mille îles, un poste si bien caché, que l'ennemi n'en doit point soupçonner l'existence, et cela sans carte, sans connaître la route, la distance, la longitude ni la latitude?
—Les marins du lac ont cependant une méthode pour trouver les points où ils veulent aller."
Cap haussa les épaules, et dit gravement:
"Serger, je vais continuer à couvrir cette bordée encore une couple d'heures; je mettrai ensuite en panne; le jour arrivera, je consulterai la sonde, et je gouvernerai selon les circonstances. Allez vous reposer."
Le sergent, ne voyant aucune difficulté pour le moment présent, suivit ce bon conseil; il se coucha sur une voile et s'endormit du sommeil du soldat.
Cap continua à se promener sur le pont, toujours sûr de lui, entêté dans son idée, mais au fond naviguant selon toutes les règles sans savoir où il allait.
Lorsque le sergent s'éveilla, il faisait grand jour. Le temps avait complètement changé; de lourdes vapeurs enfermaient l'horizon dans un cercle étroit. L'eau du lac en fureur était couverte d'écume, et le Scud avait mis à la cape. Il apprit de Cap que vers minuit, au moment où quelques îles commençaient à se montrer, le vent s'était mis à souffler du nord-est, que la brume était devenue très forte, que, pour éviter la côte du Canada, on avait gouverné vers le nord-ouest. A une heure et demie, la tempête augmentant, il avait fallu serrer le cliu foc, prendre un ris dans la brigantine et faire de même dans le grand foc. A deux heures, nécessité de prendre un second ris dans la brigantine, et à deux heures et demie nécessité plus pressante encore de prendre le ris de cape à brigantine; puis finalement il avait fallu mettre à la cape. Le petit cutter d'ailleurs s'était merveilleusement bien comporté, et cependant, au dire de maître Cap, le vent avait la force d'un coup de canon de quarante-deux. Le vieux marin expliqua ensuite la position du navire relativement aux îles; il s'était mis sous leur vent, et avait voulu prendre du large.
Dunham objecta qu'il lui semblait impossible, dans ces conditions, d'atteindre le poste, but de son voyage, et il proposa de faire venir Jasper et de lui demander de reconduire son navire à Oswego.

(A continuer)

POUR CRAMPES, COLIQUES et toutes les Maladies des Intestins, servez-vous du

PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS. On peut s'en servir fréquemment et avec confiance. Il agit promptement et sans danger. Ne jamais l'employer sans l'avis de votre médecin. Soyez certain d'avoir le VÉRITABLE.

25c LA BOUTEILLE.

Médecine et Nourriture Combinées

SCHEMULSION d'huile de Foie de Mervo et Hypo de Chaux et Soda. Augmente le Pénètre, renforce les Poumons et les Nerfs. Prix, 50c et \$1.00 la bouteille.

SPENCER'S CHLORAMINE PASTILLES Pour éclaircir et renforcer la voix. Elles guérissent les enrhumements et les maladies de la gorge. Prix, 25c la bouteille.

AUX MERES PALMO-TAR SOAP (SAVON PALMO-GODRON) Est indispensable pour le bain, la toilette et surtout pour les enfants pour nettoyer le cuir chevelu et le corps. Le meilleur Savon connu pour les Bébés. PRIX, 25 Cts.

WYETH'S MALT EXTRACT (LIQUIDE) Aux malades souffrant de fatigues des nerfs pour améliorer l'appétit, aider à la digestion, au Tonique de mérite. 40 CENTS LA BOUTEILLE.

CHANNING'S SARSAPARILLA (SAVON-PAREILLE DE CHANNING) Est un grand Restaurateur de la Santé. Guérit les maladies de la peau les plus mauvaises; guérit le Rhumatisme; guérit la Scrofule. Grande Bouteille, \$1.00.

ALLEN'S LUNG BALSAM (BAUME ALLEN) POUR LA CONSOMPTION. Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme et toutes maladies de Poitrine. Trois grands de bouteilles, 25c, 50c et \$1.00.

POUR MAL DE TÊTE ET NEURALGIE WYETH'S MENTHOL PASTER (EMPLATRE MENTHOL) Pour Lumbago, Sciatique, crampes au cou, Tic, point de côté, douleurs rhumatismales et rhumatisme chronique. Chaque emplâtre est dans une boîte de ferblanc à l'épreuve de l'air. 25 Cents.

WYETH'S BEEF, IRON AND WINE (BIÈVE, FER ET VIN) Pour Paléur, Faiblesse, Palpitation de Cœur. Restaurateur de mérite pour les Convalescents. Contient la nutrition avec le stimulant. Soyez certains de demander celui de WYETH, le seul VÉRITABLE.

AVIS est par les présentes donné que de nouvelles soumissions seront prochainement demandées pour la construction du Caisson requis à la Cale-sèche de Kingston, par suite de changements à faire dans le devis quant aux dimensions du Caisson. Par ordre, A. GOBEL, Secrétaire, Département des Travaux Publics, Ottawa, 5 Juillet 1890.

Nos Prix en Gros

Table listing various goods and their prices in bulk, including flour, oil, and other commodities.

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE GOGNAC

Dr. A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES (Vis-à-vis le Marché.)

AGENTS DEMANDES Si vous voulez faire de l'argent, occupez-vous de la vente des arbres fruitiers de notre pépinière et prenez une agence. C'est maintenant le temps d'écrire-vous immédiatement pour les conditions.

MAY BROTHERS, Nurserymen, Rochester, N. Y. Impressionnés de toutes sortes à ce Bureau.

Journal des Trois-rivieres

Journal Bi-Hebdomadaire. ABONNEMENT: Un An \$2.00, Six Mois \$1.00. Strictement payable d'avance. TARIFS DES ANNONCES: Les annonces sont cotées sur (Type Brevier), aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne 10 cents.

IMPRIMERIE

JOURNAL

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les meilleurs goûts tous les ouvrages de ville: Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc. Blanc desommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque. Pour les avocats: Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais. Pour les Notaires: Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyers. Toute commande par écrit sera exécutée d'ici. A Vendre: A St. Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en briques, haut gar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isidore Bergeron. Pour les conditions s'adresser à I. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrisette à St. Grégoire, 6 Mars, 1890.



ADRESSEZ VOUS CHEZ P. M. CONNER No. 17, —RUE DU PLATON,—No. 17 Pour acheter MONTRES, PENDULES, BIJOUTERIES EN ARGENT, CANNES A POMMEAUX D'OR ou D'ARGENT. Il vend aussi des Lunettes pour accommoder toutes les vues. On exécute à l'établissement toutes réparations avec soin et rapidité; un excellent graveur est attaché à l'atelier. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE. P. M. CONNER, No. 17 Rue du Platon, Trois-Rivieres.